

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« RÉNOVATION DES LYCÉES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 21 ET 22 OCTOBRE 2021 – DOB – DM2

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ■

Nom et numéro du rapport : Rapport d'orientations budgétaires

Exposé des motifs

Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour réduire la consommation d'énergie, dans tous les secteurs, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela passe notamment par la rénovation complète de tous les lycées de la région, aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) ou bâtiment à énergie positive.

Délibéré

Page 30, dans le point A « Investir dans les lycées et la formation des jeunes », après « Ce sont environ 300 opérations d'investissement que la Région portera en 2022 pour la modernisation des lycées. »

Ajouter :

La Région rénovera 100% des lycées aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) ou bâtiment à énergie positive en 10 ans avec une priorité à donner aux travaux dans les établissements les plus vétustes.



Pascale Hameau, conseillère régionale